

Texte support de l'exposé de l'Association Loi 1901 « JEUNES PARISIENS DE PARIS » domiciliée chez Monsieur Philippe PRINCE, 5 rue de l'Harmonie – 75015 Paris

PHOTO PAGE 1 : PROJET D'AMENAGEMENT VEGETAL DE LA RUE CASTAGNRY

Comme annoncé en début de séance, l'association « JEUNES PARISIENS DE PARIS » va intervenir ce soir, pour vous présenter son projet d'aménagement végétal de la rue Castagnary, rue qui longe les voies ferrées S.N.C.F. Montparnasse.

Ce projet viendrait compléter le plan d'aménagement d'une coulée verte sur la Petite Ceinture ferroviaire dont le tracé va du Parc Georges Brassens au Parc André Citroën, offrant au total plus de 3 hectares de promenade dans un environnement protégé.

Toujours PHOTO PAGE n°1 du document PDF : PROJET D'AMENAGEMENT VEGETAL DE LA RUE CASTAGNRY

« intervention de Philippe PRINCE », Président de « JEUNES PARISIENS DE PARIS » :

(Remerciements)

Avant de commencer notre exposé, je tiens au nom du bureau de notre association, Madame FERHAT, à vous remercier de nous donner la possibilité ce soir, de vous présenter notre projet d'aménagement végétal de la rue Castagnary.

Nous tenons à remercier les Elus du 15^{ème} pour tout l'intérêt qu'ils accordent aux préoccupations des riverains de ce secteur de notre arrondissement, préoccupations que notre association, se fait fort de mettre en relief.

Nous remercions également chacun d'entre vous pour votre présence et pour tout l'intérêt que vous accorderez à notre exposé.

PHOTO PAGE n°2 du document PDF: JEUNES PARISIENS DE PARIS – PLAN DE L'INTERVENTION

Le plan de notre intervention sera la suivant :

Après une rapide **présentation**,

- nous aborderons dans un premier temps, **la situation urbaine passée et actuelle de la rue Castagnary ...** une voie moribonde...
- dans un second temps, nous présenterons notre **projet d'aménagement végétal de cette rue**, afin de compléter celui de la petite ceinture, pour en faire une artère verte...
- enfin, nous vous donnerons les **raisons pour lesquelles il n'est pas pertinent d'envisager la construction 250 logements à l'emplacement de la Poissonnerie.**

Notre exposé devrait durer une trentaine de minutes.

Ensuite, nous ferons circuler un micro dans la salle, afin de répondre à vos questions que nous espérons nombreuses, signe de votre intérêt pour notre projet.

Alors, Qui sommes nous ?...

Je m'appelle Philippe PRINCE, j'ai 46 ans, 3 enfants et réside dans le 15^{ème} arrondissement depuis ma naissance.

J'ai créé « JEUNES PARISIENS DE PARIS » en 1991 : il s'agit d'une association Loi 1901 qui vise principalement à préserver le cadre de vie et l'environnement des Parisiens.

En effet, nous considérons l'Environnement comme un patrimoine à transmettre aux générations futures... LES JEUNES PARISIENS DE PARIS, d'où le nom donné à notre association.

Certains d'entre vous nous connaissent...

L'été dernier, notre association a réalisé un **sondage** auprès des riverains sur notre projet d'aménagement végétal de la rue Castagnary : au total et en 5 semaines (!), plus de 800 personnes ont signé notre pétition « **oui à un jardin (au partage d'un jardin ?), rue Castagnary** ».

PHOTO PAGE n°3 du document PDF: « JEUNES PARISIENS DE PARIS » – « OUI AU PARTAGE D'UN JARDIN RUE CASTAGNARY » : accès aux 2 Blogs Internet

Pour ceux qui souhaiteraient prendre connaissance des dernières **actions menées par notre association**, je les invite à consulter **via un moteur de recherche Internet**, « google », par exemple... les **deux blogs** de notre association : en saisissant **entre guillemets**, « JEUNES PARISIENS DE PARIS » ou **entre guillemets**, « OUI AU PARTAGE D'UN JARDIN RUE CASTAGNARY ».

Vous y trouverez également le bulletin d'adhésion, si vous souhaitez rejoindre l'association.

A mes côtés, Olivier RIGAUD, Vice-président de notre association, qui va animer avec moi, cet exposé.

Je lui laisse la parole...

+++ FIN DE L'INTERVENTION INITIALE DE PHILIPPE PRINCE +++

Toujours PHOTO PAGE n°3 du document PDF: « JEUNES PARISIENS DE PARIS »
– « OUI AU PARTAGE D'UN JARDIN RUE CASTAGNARY » : accès aux 2 Blogs Internet

« intervention d'Olivier RIGAUD », Vice-président de « JEUNES PARISIENS DE PARIS » :

1/ remerciements

Merci Philippe, merci Madame FERHAT... et surtout, merci à chacun d'entre vous pour tout l'intérêt que vous accorderez à notre projet.

A propos d'âge, je suis un petit peu plus âgé que Philippe... 50 ans, déjà... et suis également né à Paris... dans le 15^{ème} arrondissement (à Sainte Félicité plus précisément).

Tout comme Philippe, je suis très attaché au devenir de mon quartier, **votre quartier**, et à celui de la Capitale.

Par ailleurs, je tiens à préciser que notre association « JEUNES PARISIENS DE PARIS » est inscrite au **Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement**, le CICA, au sein duquel j'**anime** un Groupe de travail « Urbanisme et développement durable ».

Ce groupe de travail a pour vocation de mettre en relief des problèmes urbains, à interpeler nos Elus... tout en étant force de propositions.

J'invite les représentants d'associations à rejoindre notre groupe de réflexion.

PHOTO PAGE n°4 du document PDF: Photographie aérienne du secteur Castagnary concerné par notre projet d'aménagement végétal

Au centre de l'image on aperçoit : le terrain occupé par une entreprise de poissonnerie domiciliée 69 rue Castagnary - 75015 Paris

En bas et à droite : le réseau ferré Montparnasse

haut et à droite : les installations industrielles de stockage de fioul lourd de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (C.P.C.U.), celles-ci comprenant notamment, deux cuves de 2.830 m3 chacune.

En bas et à gauche : la zone de dépotage des wagons-citernes C.P.C.U.

A présent, place à notre exposé !!

en premier lieu, je vais faire un bref résumé de l'évolution de la situation urbaine de la rue Castagnary depuis 1988.

Avant toute chose, il semble important de situer cette rue :

Cette rue naît rue Brancion... en vis-à-vis du théâtre Silvia MONFORT (n°106)... rejoint ensuite la rue Jacques Baudry, longe les voies ferrées Montparnasse, et se poursuit au-delà de la rue de Vouillé, jusqu'à la place Falguière.

<u>PHOTO PAGE n°5 du document PDF:</u>

Projet urbain initial 1990/1991

Zone d'Aménagement Concerté Cherbourg - Castagnary

**Les cuves C.P.C.U. sont supprimées...
(voir les surcharges sur les 2 cercles du plan cadastral d'origine)**

A présent, un peu d'histoire :

Nous sommes sur un **reliquat de** ce qu'on a appelé le projet Zone d'Aménagement Concerté du secteur Cherbourg – Castagnary, ou **Z.A.C. Cherbourg – Castagnary**, projet proposé par Monsieur Jacques CHIRAC, alors Maire de Paris, et approuvé la 21 mars 1988 par le Conseil de Paris.

(Les principaux objectifs de cette opération immobilière :

- organiser l'évolution du quartier en cherchant à créer une composition urbaine qui valorise un secteur jusque là peu valorisé
- réaménager les réseaux des voies et des espaces publics afin d'améliorer la déserte du secteur et de faciliter les relations internes du quartier avec le Parc Georges Brassens notamment et si possible par la couverture de la petite ceinture (PC)
- développer le caractère résidentiel du quartier par la construction de logements de diverses catégories, accompagnés de commerces de proximité, mais aussi permettre l'implantation de locaux d'activité
- réaliser des équipements publics répondant aux besoins générés par l'opération et à ceux du quartier)

Le **but global** annoncé par la Municipalité, était de « **permettre aux habitants de continuer à vivre dans leur quartier rénové et mieux équipé** » :

Pour réaliser ce projet, la **Ville de Paris** devait acquérir 200 logements amenés à être détruits.

Pour sa part, la **Mairie du XVème** a organisé **3 réunions de concertation** avec les habitants et les associations locales :

- le 6 novembre 1990
- le 3 avril 1991
- le 4 juin 1991

A propos de la rue Castagnary.

Cette rue devait être élargie et comporter au centre, une promenade plantée d'arbres.

Par ailleurs, il était prévu la plantation de plus de 200 arbres dans le secteur Castagnary.

Malgré tout, ce projet d'aménagement urbain va peu à peu être abandonné. Selon la Ville, l'envolée du marché immobilier le rendait trop coûteux.

Néanmoins, l'aspect économique ne semble pas être la seule raison de l'abandon du projet de Zone d'Aménagement Concerté aux abords de la rue Castagnary, rue longée côté voies ferrées, par les installations industrielles de

stockage de fioul lourd de 2^{ème} catégorie (le plus visqueux), de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (ou C.P.C.U.), qui comportent rue Castagnary :

- 2 cuves de 2.830 m³ chacune,
- une zone de dépotage de camions-citernes,
- et une zone de dépotage de wagons-citernes.

A ce propos, le 28 juillet 1991, le Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris, écrit au Préfet de Police :

« La présence de ces cuves semble incompatible avec l'aménagement futur de ce quartier.

La Ville de Paris envisage de demander à la C.P.C.U., soit de déplacer ces cuves dans un secteur plus propice, soit de les supprimer et d'alimenter alors la centrale au gaz et non plus au fuel...

... je souhaiterais que vous me fassiez savoir quels dangers représentent ces cuves, quelles règles de sécurité s'y attachent et enfin, de quels moyens dispose la puissance publique pour, éventuellement, contraindre la C.P.C.U., sinon à supprimer ces cuves, du moins à en réduire les risques potentiels. »

Pour information, le dossier ZAC Castagnary est accessible au public et consultable à la Brigade de Police Sanitaire et de l'Environnement (ou B.P.S.E.), 12-14 quai de Gesvres – 75004 Paris

Ce dossier porte la référence : 419 A I 3024 (attention : I = i)

Sur le plan projeté, les 2 cuves CPCU apparaissent en fond, c'est-à-dire sur le plan cadastral. Leur emplacement est manifestement utilisé par les infrastructures de voirie prévues rue Castagnary, par le projet de Zone d'Aménagement Concerté.

Après ce bref rappel historique, abordons à présent, la situation urbaine actuelle.

Le reportage de photographies que nous allons vous montrer à présent, démontrera si besoin est, que l'abandon de ce projet urbain depuis 1994,

s'est traduit par une dégradation inquiétante du parc immobilier de la rue Castagnary.

En effet, du carrefour Castagnary/Vouillé jusqu'à la poissonnerie du 69 rue Castagnary, nous trouvons côté voies ferrées, plusieurs immeubles murés, voire, en ruines, certains depuis plus de 20 ans, spectacle déplorable pour les habitants du quartier, et plus particulièrement pour ceux des habitations en vis-à-vis, leurs occupants nous ayant expliqué ne plus oser recevoir leurs amis...

PHOTO PAGE n°6 du document PDF:

PAGE n°6

BILAN DE LA SITUATION URBAINE ACTUELLE DU QUARTIER CASTAGNARY

En bas et au centre : le carrefour des rues de Vouillé et Castagnary

Face à nous, la rue Castagnary

PHOTO PAGE n°7 du document PDF:

PAGE n°7

An centre de l'image : on aperçoit l'immeuble municipal muré du 39 rue Castagnary, **côté rue**.

En bas et à droite est affiché en façade, le tableau du Permis de Démolir PD 075 115 10V0001 déposé par la RiVP (Régie immobilière de la Ville de Paris) : autorisation du 07/10/2010

PHOTO PAGE n°8 du document PDF:

PAGE n°8

Immeuble municipal du 39 rue Castagnary **côté cour, détail 2**

Le "spectacle" est particulièrement pénible pour les habitants de l'immeuble du 70 rue de Vouillé.

PHOTO PAGE n°9 du document PDF:

PAGE n°9

Immeuble municipal du 39 rue Castagnary **côté cour, détail 3**

Difficile de supporter un tel décor sans avoir envie de réagir... où sont les rats ?...

De toute évidence, l'immeuble du 39 rue Castagnary devrait être étayé pour éviter la chute de matériaux de construction sur les passants et le trottoir, interdit aux passants, sur la portion de trottoir située devant cet immeuble.

PHOTO PAGE n°10 du document PDF:

PAGE n°10

Au premier plan de l'image : les locaux à usage commercial partiellement murés du 41 rue Castagnary.

Au fond, une partie du parking des installations de la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (C.P.C.U.) et le mur de soutènement des voies ferrées R.F.F. (Réseau Ferré de France)

PHOTO PAGE n°11 du document PDF:

PAGE n°11

Au premier plan : les ateliers murés des 43 et 45 rue Castagnary.

Au fond, une des deux cuves de stockage de fioul lourd de la C.P.C.U. (2.830 m3 chacune).

Ces cuves ont été installées **en 1974** sur un terrain appartenant à la S.N.C.F., juste derrière l'immeuble municipal actuellement muré des 47 et 49 rue Castagnary (mais **habité en 1974 !**), c'est-à-dire en pleine zone urbaine...

PHOTO PAGE n°12 du document PDF:

PAGE n°12

Ateliers murés des 43 et 45 rue Castagnary, **détail 1.**

Là encore, le "spectacle" est particulièrement pénible pour les habitants des appartements en vis-à-vis...

PHOTO PAGE n°13 du document PDF:

PAGE n°13

Au premier plan : l'immeuble municipal muré du 47-49 rue Castagnary

Au second plan : une des deux cuves C.P.C.U. (2.830 m³ chacune)

PHOTO PAGE n°14 du document PDF:

PAGE n°14

au niveau du 57 rue Castagnary : présence des 2 cuves C.P.C.U. (stockage de fioul lourd de 2ème catégorie)

PHOTO PAGE n°15 du document PDF:

PAGE n°15

Au pied des cuves C.P.C.U., présence d'un bassin de rétention

Au centre, la zone de dépotage des camions-citernes C.P.C.U., celle-ci pouvant accueillir 2 camions-citernes en même temps

PHOTO PAGE n°16 du document PDF:

PAGE n°16

Manifestement, **pour réaliser de tels tags, il faut du temps...**

PHOTO PAGE n°17 du document PDF:

PAGE n°17

A gauche : l'immeuble ICF du 59 rue Castagnary, immeuble actuellement occupé (Immobilière des Chemins de Fer).

Cet immeuble est situé partiellement sur une zone où il n'est plus possible de délivrer un Permis de Construire (voir Plan Local d'Urbanisme, Annexe Titre Premier, pages 122 à 128), en raison des risques induits par les installations industrielles de stockage de fioul lourd C.P.C.U.

PHOTO PAGE n°18 du document PDF:

PAGE n°18

Au premier plan : le terrain occupé actuellement par une entreprise de poissonnerie domiciliée 69 rue Castagnary, et sur lequel la Mairie de Paris envisage de construire des logements sociaux, malgré la présence des installations industrielles C.P.C.U. et des risques liés à la présence de ces installations.

Derrière ces entrepôts, on devine la présence de la zone de dépotage des wagons-citernes C.P.C.U. (4 voies ferrées parallèles)

A propos de l'entreprise de poissonnerie, la Nouvelle Atlantique Marine (ou N.A.M.) Monsieur René Galy-Dejan, alors Maire du 15^{ème} arrondissement, expliquait en 1991, que cette entreprise était vouée à disparaître : malgré cela, les entrepôts de cette entreprise sont encore en place aujourd'hui.

Or, il s'agit à présent d'un Super Marché du poisson, activité non permise semble t'il, sur la majeure partie du terrain occupé par cette activité, d'après les prescriptions du Plan Local d'Urbanisme en vigueur, plus particulièrement celles mentionnées dans l'Annexe Titre Premier du P.L.U. (pages 122 à 128) qui interdisent sur la majeure partie du terrain occupé par la poissonnerie, la réalisation d'établissement pouvant recevoir du public de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} catégorie, or un supermarché du poisson est une E.R.P. de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} catégorie.

PAGE n°19

Mur de soutènement des voies ferrées R.F.F. en vis-à-vis de l'immeuble du 106 rue Castagnary

Ce mur s'effrite, est sale, triste...

A présent : notre projet d'aménagement végétal de la rue Castagnary

Nous souhaitons donner un tout autre aspect à cette entrée sur Paris depuis la Porte de Brancion, créant en quelque sorte une voie verte, et donnant ainsi à cet axe une identité propre dans Paris :

Ce projet comprend :

- la végétalisation du mur de soutènement du talus des voies ferrées R.F.F. (Réseau Ferré de France) et de celui de la gare de dépôt S.N.C.F. Vouillé, le long de la rue Jacques Baudry et de la rue Castagnary – 75015 Paris, jusqu'au carrefour de la rue Castagnary et de la rue de Vouillé – 75015Paris,
- la réalisation de trompe l'oeil sur les parois verticales des 2 cuves C.P.C.U. et sur les murs de soutènement situés derrière celles-ci,
- et enfin la réalisation d'aménagements paysagers au niveau des parkings C.P.C.U. voisins,

BUT : « redynamiser » ce secteur de la rue Castagnary laissé à l'abandon depuis plus de 20 ans

PHOTO PAGE n°20 du document PDF:

PAGE n°20

A présent, notre projet d'aménagement végétal de cette entrée sur Paris

A la suite, projection de photographies présentant plusieurs exemples de "mur végétal"

Mur végétal : EXEMPLE n°1

PHOTO PAGE n°21 du document PDF:

PAGE n°21

Mur végétal : EXEMPLE n°2

PHOTO PAGE n°22 du document PDF:

PAGE n°22

Mur végétal : EXEMPLE n°3

PHOTO PAGE n°23 du document PDF:

PAGE n°23

Mur végétal : EXEMPLE n°4

PHOTO PAGE n°24 du document PDF:

PAGE n°24

Mur végétal : EXEMPLE n°5

PHOTO PAGE n°25 du document PDF:

PAGE n°25

Mur végétal : EXEMPLE n°6

PHOTO PAGE n°26 du document PDF:

PAGE n°26

Au centre ; le terrain occupé par l'entreprise de poissonnerie domiciliée 69 rue Castagnary et sur lequel notre association souhaite que la Marie de Paris réalise :

- des "aménagements paysagers fermés au public" sur les zones (3000 m² environ) ne permettant pas de créer un Etablissement pouvant Recevoir du Public de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} catégories (ou E.R.P.), ces zones étant définies dans l'Annexe Titre Premier du Plan Local d'Urbanisme de Paris (page 122 à 128) : Servitudes d'utilité publique.
- un "jardin partagé" sur la zone (1000 m² environ) permettant de réaliser une E.R.P., **un jardin public constituant une E.R.P.**

Un jardin partagé est un jardin de proximité, créé à l'initiative d'habitants qui désirent se retrouver dans un lieu convivial pour jardiner. Les habitants regroupés en association sont accompagnés par la cellule Main Verte de la Ville de Paris.

Quelques exemples d'objectifs des jardins

- la rencontre de gens de tout âge, de toute condition et classe sociale et ethnies différentes,
- l'exercice et la détente en plein air
- la mise en pratique des connaissances et des goûts,
- le partage du savoir et l'entraide,

- le développement de la fierté des jardiniers,
- la récolte de fruits et légumes plus frais et meilleurs au goût,
- la possibilité donnée à la tradition agricole de perdurer à travers les générations,
- la contemplation de la beauté du site et de la nature.

Le jardinage collectif d'un terrain, parfois laissé à l'abandon, améliore le cadre de vie et permet des échanges entre personnes d'origine géographique, de milieux sociaux et d'âges différents. Les jardins partagés, souvent créés en ville, existent aussi en milieu rural.

Le respect de l'environnement est une valeur forte des jardins partagés : les jardiniers choisissent des végétaux adaptés au sol et au climat et évitent les produits phytotoxiques (engrais chimiques, pesticides de synthèse). Le compostage, la récupération de l'eau de pluie et la technique des cultures associées y sont très souvent pratiqués. Ce sont également des lieux d'éducation à l'environnement pour enfants et adultes, qui y apprennent la botanique, ou qui y observent la faune urbaine. Nombreux sont les jardins partagés qui attribuent des parcelles aux écoles du voisinage, qui y mènent des projets pédagogiques.

Certains jardins partagés ont une vocation d'insertion. Ils accueillent des personnes en situation de handicap, des bénéficiaires du [revenu minimum d'insertion](#) (RMI) ou des personnes victimes d'exclusion sociale.

<u>PHOTO PAGE n°27 du document PDF:</u>
--

PAGE n°27

Zone de dépotage des wagons-citernes C.P.C.U. (4 voies ferrées parallèles, l'une d'entre elles jouxtant le toit de l'entreprise de poissonnerie du 69 rue Castagnary)

Il reste un wagon-citerne de l'accident ferroviaire du 16 décembre 2008 (problème d'assurance pour le faire circuler sur le réseau R.F.F. ?...)

PHOTO PAGE n°28 du document PDF:

PAGE n°28

Au centre ; le terrain occupé par l'entreprise de poissonnerie et sur lequel notre association souhaite que la Marie de Paris réalise :

- des "aménagements paysagers fermés au public" sur les zones non E.R.P. ,
- un "jardin partagé" sur la zone (1000 m2 environ) permettant de réaliser une E.R.P.

ces aménagements urbains étant sécurisés notamment, par la mise en place de caméras de vidéo surveillance.

PHOTO PAGE n°29 du document PDF:

PAGE n°29

Servitudes d'Utilité Publique mentionnées au **Plan Local de Paris, Annexe Titre Premier, page 122**, liées à la présence des installations de stockage de fioul lourd C.P.C.U. rue Castagnary, zone de dépotage des wagons-citernes comprises

Terrain sur lequel, il est possible actuellement (selon les règles du P.L.U. en vigueur) de réaliser un Etablissement pouvant Recevoir du Public (E.R.P.) de 1ère, 2ème, 3ème et 4ème catégories :

Zone sur laquelle, notre association souhaite voir créer un "Jardin Partagé"

PHOTO PAGE n°30 du document PDF:

PAGE n°30

Détail des Servitudes d'Utilité Publique mentionnées au **Plan Local de Paris, Annexe Titre Premier, page 123**, servitudes liées à la présence des deux cuves C.P.C.U., rue Castagnary

Ces périmètres sont plus étendus ici, car les cuves ont chacune une capacité de stockage de 2.830 m3, par conséquent beaucoup plus importante qu'un wagon-citerne

RUE CASTAGNARY

périmètre 1 sur lequel, il est **interdit** de réaliser des Etablissements pouvant Recevoir du Public (E.R.P.) de 1ère, 2ème, 3ème et 4ème catégories

ce périmètre va actuellement jusqu'à 40 mètres depuis les parois externes des 2 cuves C.P.C.U.

périmètre 2 sur lequel, **on ne peut pas délivrer de nouveau Permis de Construire**

ce périmètre va actuellement jusqu'à 30 mètres depuis les parois externes des 2 cuves C.P.C.U.
(concerne partiellement le n°41)

périmètre 3 sur lequel, **il ne devrait pas y avoir de circulation routière**

ce périmètre va actuellement jusqu'à 20 mètres depuis les parois externes des 2 cuves C.P.C.U.
(la rue Castagnary devrait être piétonne !...)

PHOTO PAGE n°31 du document PDF:

PAGE n°31

Zone du terrain sur laquelle, il est possible actuellement (selon les règles du P.L.U. en vigueur) de réaliser un Etablissement pouvant Recevoir du Public (E.R.P.) de 1ère, 2ème, 3ème et 4ème catégories : **un jardin ouvert au public par exemple**

Il s'agit de l'emplacement sur lequel, notre association souhaite voir créer un "Jardin Partagé"

PHOTO PAGE n°32 du document PDF:

PAGE n°32

Exemple 1 de "jardin partagé" :

Le Poireau Agile à Paris 10ème arrondissement

PHOTO PAGE n°33 du document PDF:

PAGE n°33

Exemple 2 de "jardin partagé" :

Le jardin partagé de l'Aqueduc à Paris 14ème arrondissement

PHOTO PAGE n°34 du document PDF:

PAGE n°34

La Mairie de Paris souhaite construire des logements sociaux ici, à savoir :
une "Résidence pour Etudiants" et un "Foyer pour Jeunes Travailleurs" (soit environ,
250 logements d'après les Elus)

PHOTO PAGE n°35 du document PDF:

PAGE n°35

Malgré les servitudes du Plan Local d'Urbanisme, celles-ci prenant en compte manifestement, un **danger** lié aux installations de stockage de fioul lourd C.P.C.U. ,
zone de dépotage des wagons-citernes comprise...

PHOTO PAGE n°36 du document PDF:

PAGE n°36

Malgré la présence régulière de convois de wagons-citernes contenant du **fioul
lourd chauffé à environ 60-70°**

il y a généralement **2 convois par semaine**

Un convoi comporte habituellement 20 wagons et mesure alors, environ 500 mètres
de long

PHOTO PAGE n°37 du document PDF:

PAGE n°37

Malgré la présence régulière de convois de wagons-citernes contenant du **fioul lourd chauffé à environ 60-70°** :

Sur la plaque technique on peut lire :

"transport de liquide transporté à chaud inflammable N.S.A."

PHOTO PAGE n°38 du document PDF:

PAGE n°38

Malgré la présence des installations industrielles de stockage et de dépotage de fioul lourd C.P.C.U. (notamment, 2 cuves de 2.830 m3 chacune)

PHOTO PAGE n°39 du document PDF:

PAGE n°39

Compte rendu, page 3, de l'exercice pompier réalisé le 22 juillet 2010, dans les installations C.P.C.U. de la rue Castagnary

PHOTO PAGE n°40 du document PDF:

PAGE n°40

Accident ferroviaire du 16 décembre 2008, à l'occasion duquel 2 wagons-citernes ont dévalé le talus R.F.F. (Réseau Ferré de France)

PHOTO PAGE n°41 du document PDF:

PAGE n°41

La zone de dépotage des wagons-citernes C.P.C.U. est séparée du réseau R.F.F. par une "petite grille"

Wagon-citerne de l'accident ferroviaire du 16 décembre 2008, tagué manifestement après cet accident

PHOTO PAGE n°42 du document PDF:

PAGE n°42

Square Castagnary sur lequel la Mairie de Paris envisage de transférer les installations sportives situées au 1 rue du Bessin et au fond de la rue du Boccage

PHOTO PAGE n°43 du document PDF:

PAGE n°43

Installations sportives situées au 1 rue du Bessin.

Sur cet emplacement, la Mairie de Paris envisage de construire des logements sociaux (combien ?).

PHOTO PAGE n°44 du document PDF:

PAGE n°44

Installations sportives situées au fond de la rue du Boccage.

Sur cet emplacement, la Mairie de Paris envisage de construire des logements sociaux (combien ?).

PHOTO PAGE n°45 du document PDF:

PAGE n°45

Transformateur S.N.C.F. (sous-station Vouillé) qui apporte du courant Haute Tension aux caténaires des voies ferrées Montparnasse

Le bâtiment de ce transformateur jouxte le Square Castagnary

PHOTO 1

PHOTO PAGE n°46 du document PDF:

PAGE n°46

Transformateur S.N.C.F. (sous-station Vouillé) qui apporte du courant Haute Tension aux caténares des voies ferrées Montparnasse

PHOTO 2

PETITE CEINTURE

PHOTO PAGE n°47 du document PDF:

PAGE n°47

le 6 mai 2007, un jeune homme qui cherchait à fuir le Police a franchi ces grilles... puis a été gravement électrocuté, brûlé au 3ème degré

Lire les 2 articles de presse des 7 et 8 mai 2007 du Journal Le Parisien

PHOTO 3

PHOTO PAGE n°48 du document PDF:

PAGE n°48

OUI à un jardin partagé rue Castagnary !!!

exemple : le jardin partagé de l'Aqueduc à Paris 14ème arrondissement

Les Membres de l'Association Loi 1901 "JEUNES PARISIENS DE PARIS", vous remercient pour votre attention et votre soutien.

Dans la zone de saisie d'un moteur de recherche Internet, GOOGLE par exemple, pensez à saisir entre guillemets "JEUNES PARISIENS DE PARIS" ou "OUI AU PARTAGE D'UN JARDIN RUE CASTAGNARY", pour consulter via Internet, toutes les informations mises en ligne sur les 2 blogs de notre Association.

ADRESSE POSTALE : Association Loi 1901 "JEUNES PARISIENS DE PARIS", chez Monsieur Philippe PRINCE, 5 rue de l'Harmonie - 75015 Paris.

CONCLUSION

Prenant en compte :

- la présence des installations industrielles de la Compagnie CPCU,
- les « facteurs de dangerosité » liés à ces mêmes installations (notamment, le phénomène de Boil Over ou Boil-over),
- qu'en cas « d'accident » dans ces installations de stockage de fioul lourd et sauf erreur d'interprétation de notre part :
 - o le « risque maximal » qui sera pris en compte par la Préfecture de Police et la Protection Civile, sera le risque de Boil Over (ou Boil-over)
 - o dans ce cas, les procédures visant à protéger les personnes, préconisent l'évacuation des riverains situés dans les périmètres dangereux et non le contingentement dans les appartements,

notre Association « JEUNES PARISIENS DE PARIS » est convaincue que seule la création d'aménagements paysagers et d'un jardin partagé sur les terrains situés aux abords des installations industrielles C.P.C.U. du Quartier

Castagnary, ces mêmes terrains étant soumis actuellement à des servitudes d'Ordre Public, est judicieuse et souhaitable.

De tels aménagements, auxquels il faudrait ajouter la végétalisation du mur de soutènement du talus des voies ferrées R.F.F. (Réseau Ferré de France) et de celui de la gare de dépôt S.N.C.F. Vouillé, le long de la rue Jacques Baudry et de la rue Castagnary – 75015 Paris, jusqu'au carrefour de la rue Castagnary et de la rue de Vouillé – 75015Paris, la réalisation de trompe l'oeil sur les parois verticales des 2 cuves C.P.C.U. et sur les murs de soutènement situés derrière celles-ci, et enfin la réalisation d'aménagements paysagers au niveau des parkings C.P.C.U. voisins, permettraient de « redynamiser » ce secteur de la rue Castagnary laissé à l'abandon depuis plus de 20 ans en raison notamment des installations de stockage de fioul lourd de la Compagnie CPCU (nombreux bâtiments murés, voire, en ruine, certains depuis plus de 20 ans !!!) et de « valoriser » par une végétalisation de qualité, cette entrée sur Paris, depuis la Porte Brancion (les murs de soutènement des voies ferrées sont désespérément tristes, sales, voire, délabrés et/ou tagués sur de nombreux tronçons).

Nous vous remercions pour votre attention...
